

**REQUÊTE CONJOINTE AU JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES AUX
FINS D'HOMOLOGATION D'UNE CONVENTION PARENTALE**

Le Tribunal compétent est celui où résident les enfants

Imprimé à retourner en ORIGINAL accompagné des pièces demandées en un seul exemplaire (voir annexe) et de la convention parentale (en original + 2 copies)

Votre requête concerne : *(cochez selon les cas)*

- Après divorce ou séparation de corps
- Enfant né hors mariage
- Pension alimentaire pour enfant majeur

DEMANDEURS *(écrire en majuscules)*

MADAME MONSIEUR *(Nom et prénom) :*

Date et lieu de naissance : le/...../.....

Adresse complète :

Profession :

MADAME MONSIEUR *(Nom et prénom) :*

Date et lieu de naissance : le/...../.....

Adresse complète *(Le domicile doit être différent de celui de l'autre parent) :*

Profession :

NOMS, PRENOMS, DATE ET LIEU DE NAISSANCE DES ENFANTS CONCERNES



Votre démarche est :

- Une première demande (enfant né hors mariage)
- Une demande de modification d'une décision antérieure en date du/...../..... rendue par le Tribunal de grande instance de

Un dossier d'assistance éducative est-il ouvert auprès du juge des enfants ?

- OUI Lequel ? :
- NON

Tentative de résolution amiable du litige :

- j'ai eu recours à un médiateur familial Nom du médiateur ou de la structure :
- je n'ai pas eu recours à un médiateur familial

Nous demandons :

l'homologation de notre accord concernant les modalités d'exercice de nos droits parentaux, reprises et détaillées dans la convention parentale ci-jointe, par le juge aux affaires familiales.

Nous sommes informés que le juge pourra homologuer notre convention parentale soit sans audience soit avec audience s'il l'estime nécessaire conformément aux dispositions de l'article 1143 du code de procédure civile.

Nous sommes informés des dispositions de l'article 388-1 du code civil relatives à l'audition de l'enfant et nous déclarons que notre/nos enfant(s) n'a/n'ont pas émis le souhait d'être entendu(s) par le juge.

Vous devez obligatoirement signer votre requête tous les deux.

<p>MADAME <input type="checkbox"/> MONSIEUR <input type="checkbox"/> <i>(Nom et prénom) :</i></p> <p>Fait à :</p> <p>Le :</p>	<p><u>Signature</u></p>
---	-------------------------

<p>MADAME <input type="checkbox"/> MONSIEUR <input type="checkbox"/> <i>(Nom et prénom) :</i></p> <p>Fait à :</p> <p>Le :</p>	<p><u>Signature</u></p>
---	-------------------------

ANNEXE

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- la convention parentale : 1 original + 2 copies
- la copie intégrale des actes d'état civil des parents et des enfants datant de moins de 6 mois
- la copie des justificatifs de revenus : dernier avis d'imposition + 3 dernières fiches de paie + relevé de la CAF ou du pôle emploi ou autres pièces justificatives de ressources selon la situation
- la copie des pièces justificatives des charges principales des parties : dernière quittance de loyer ou crédit immobilier
- la copie des précédents décisions rendues par le Juge aux affaires familiales s'il s'agit d'une modification d'une précédente décision.

Consentement à la transmission par voie électronique des avis adressés par le greffe du tribunal *(ne pas remplir si pas de consentement)*

Nous acceptons que les avis utiles à la présente procédure nous soient adressés par le greffe de la juridiction au moyen d'un courrier électronique aux adresses suivantes :

.....@..... adresse électronique de

.....@..... adresse électronique de

Nous sommes informés que notre consentement peut être révoqué à tout moment par déclaration orale au greffe de la juridiction saisie ou par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au même service.

Nous avons bien noté qu'en cas de demande de révocation par lettre recommandée avec accusé de réception, notre révocation ne prendra effet qu'à compter de la réception du courrier par le greffe.

Nous avons bien noté que nous devons, chacun, signaler au greffe tout changement d'adresse de messagerie, ainsi que toute circonstance ne nous permettant pas de consulter notre boîte électronique de manière durable. Dans ce cas, nous savons qu'il nous est recommandé de révoquer notre consentement.

Article 748 du code de procédure civile : « Par dérogation aux dispositions du présent titre, lorsqu'il est prévu qu'un avis, une convocation ou un récépissé est adressé par le greffe à une partie par tous moyens, par lettre simple, par lettre recommandée sans avis de réception, il peut lui être envoyé par voie électronique sur le “ Portail du justiciable ” du ministère de la justice, à la condition que la partie y ait préalablement consenti.

La déclaration par laquelle une partie consent à l'utilisation de la voie électronique mentionne ses adresse électronique et numéro de téléphone portable, à charge pour elle de signaler toute modification de ceux-ci.

La partie est alertée de toute nouvelle communication par un avis de mise à disposition envoyé à l'adresse électronique indiquée par elle qui indique la date et, le cas échéant, l'heure de celle-ci.

Les procédés techniques utilisés doivent garantir, dans des conditions fixées par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, la fiabilité de l'identification des parties à la communication électronique, l'intégrité des documents adressés,

la sécurité et la confidentialité des échanges, la conservation des transmissions opérées et permettre d'établir de manière certaine la date d'envoi. »

MADAME MONSIEUR
(Nom et prénom) :

Signature

Fait à :

Le :

MADAME MONSIEUR
(Nom et prénom) :

Signature

Fait à :

Le :

Signatures des deux parties